



## ARRÊTÉ n° 2020-152 du 13 octobre 2020

### **Fixant la liste des candidats admis aux examens professionnels pour la spécialité « sécurité publique » des cadres d'emplois « exécution » et « application » de la Fonction publique communale**

Le Président du Centre de Gestion et de Formation de Polynésie française

- Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, ensemble la loi n°2011-664 du 15 juin 2011 actualisant l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté n°1119 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier de cadre d'emplois « exécution » ;
- Vu** l'arrêté n°1118 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier de cadre d'emplois « application » ;
- Vu** l'arrêté n° 2333 DIPAC du 03 septembre 2013 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et médicale des emplois relevant des spécialités « sécurité civile » et « sécurité publique » dans la fonction publique des communes, des groupements de communes et de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté n° 1776 DIRAJ/BAJC du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels prévus aux articles 12, 13 et 14 de l'arrêté n°1119/DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « exécution » ;
- Vu** l'arrêté n° 1775 DIRAJ/BAJC du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels prévus aux articles 14, 15 et 16 de l'arrêté n°1118/DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;
- Vu** la délibération CGF n°05-2020 approuvant l'ouverture au titre de l'année 2020 des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « exécution » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** la délibération CGF n°04-2020 approuvant l'ouverture au titre de l'année 2020 des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté n°2020-007 du 06 février 2020 portant ouverture des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « exécution » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté n°2020-006 du 06 février 2020 portant ouverture des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;

- Vu** l'arrêté n°2020-044 du 20 février 2020 portant nomination des membres du jury des examens professionnels ouverts au titre de l'année 2020 pour l'accès aux gardes d'agent de sécurité publique, d'agent de sécurité publique qualifié, et d'agent de sécurité publique principal du cadre d'emplois « application » de la spécialité « sécurité publique » de la Fonction publique des communes ;
- Vu** l'arrêté n°2020-045 du 20 février 2020 portant nomination des membres du jury des examens professionnels ouverts au titre de l'année 2020 pour l'accès aux gardes de gardien et de brigadier du cadre d'emplois « application » de la spécialité « sécurité publique » de la Fonction publique des communes ;
- Vu** l'arrêté n°2020-70 du 30 mars 2020 portant report des épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « exécution » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté n°2020-69 du 30 mars 2020 portant report des épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté n°2020-075 du 27 mai 2020 modifiant l'arrêté n°2020-007 du 06 février 2020 portant ouverture des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « exécution » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté n°2020-076 du 27 mai 2020 modifiant l'arrêté n°2020-007 du 06 février 2020 portant ouverture des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application » pour toutes les spécialités de la Fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté n°2020-93 du 30 juin 2020 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'admissibilité des examens professionnels pour la spécialité sécurité publique dans les cadres d'emplois « exécution », « application » et « maîtrise » de la Fonction publique des communes.
- Vu** l'arrêté n°2020-139 du 04 septembre 2020 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves orales d'admission des examens professionnels pour la spécialité « sécurité publique » des cadres d'emplois « exécution » et « application » de la fonction publique communale ;
- Vu** le règlement général des examens professionnels de la fonction publique communale adopté par le Conseil d'Administration de Centre de Gestion et de Formation le 06 février 2020 ;

Considérant le procès-verbal du jury d'admission en date du 13 octobre 2020 déclarant la liste des candidats admis aux examens professionnels de la spécialité « sécurité publique » des cadres d'emplois « exécution » et « application » de la fonction publique communale ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les candidats dont les noms figurent sur les listes jointes en annexes I sont admis aux examens professionnels relevant de la spécialité « sécurité publique » des cadres d'emplois « exécution » et « application » de la fonction publique communale au titre de l'année 2020.

### Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### Article 3 :

Le Président du Centre de Gestion et de Formation est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à toutes les communes de la Polynésie française, aux groupements de communes et à leurs établissements publics administratifs.

Fait à Papeete,  
Le 13 OCT. 2020

Le président du Centre de Gestion et de Formation

  
M. René TEMEHARO



# ANNEXE I

## CADRE D'EMPLOIS « EXÉCUTION » - catégorie D

Accès au grade d'agent de sécurité publique qualifié par un avancement

(05 candidats)

| N° dossier | NOM       | Prénom usuel | Autres prénoms   |
|------------|-----------|--------------|------------------|
| P9049003   | BERNADINO | Hinatea      | Simone, Shirley  |
| 8826324    | BRODIEN   | Jean-Yves    |                  |
| 5406243    | LIE       | Jessica      |                  |
| 7409915    | MAIRAU    | Naumi        | Griselda         |
| P5791864   | VASSEUR   | Emilie       | Catherine, Marie |

Accès au grade d'agent de sécurité publique qualifié par un avancement de grade et un changement de spécialité

(01 candidat)

| N° dossier | NOM | Prénom usuel | Autres prénoms |
|------------|-----|--------------|----------------|
| 6133260    | TAI | Patrick      | Hiro           |

# ANNEXE I suite

## CADRE D'EMPLOIS « APPLICATION » - catégorie C

### Accès au grade de Gardien par avancement

(01 candidat)

| N° dossier | NOM      | Prénom usuel | Autres prénoms |
|------------|----------|--------------|----------------|
| P7562298   | TEHEIURA | Boyer        |                |

### Accès au grade de brigadier par avancement

(25 candidats)

| N° dossier | NOM        | Prénom usuel | Autres prénoms  |
|------------|------------|--------------|-----------------|
| P8081270   | ARIIOEHAU  | Félicien     | Teahui, Tihoti  |
| 3180393    | ATIU       | Nicolas      |                 |
| 7455991    | AUKARA     | Daniel       |                 |
| 9648924    | JACQUET    | Aeata        | Lise            |
| 7594312    | LACOUR     | Enoha        | Samuel          |
| 7725148    | MAIHUTI    | Ludovic      | Tetuareva, Aldo |
| P7580917   | MARAETFAU  | Honore       | Franck          |
| 2495968    | MARE       | Torea        | Raymond         |
| 2419653    | MERCIER    | Rai          | Cyril           |
| 7683358    | MOASEN     | Callie       | Pauline, Yvette |
| P1940626   | MURA       | Gian-Luigi   | Maihiva         |
| 8224365    | PAOAAFAITE | Thierry      | Tavi            |
| 1502670    | PEA        | Heinere      | Kevin           |
| P7936971   | PENI       | Enrina       | Miri            |

|          |                |            |                          |
|----------|----------------|------------|--------------------------|
| 9594079  | PEROLINI       | Rodney     | Tehauarii                |
| P1921178 | TAHIATA        | Taneuri    | Adrien                   |
| 6354580  | TANE           | Emile      |                          |
| 2338281  | TAVAITAI       | Heirava    | Raimana Francky Alphonse |
| P7246419 | TEAHUI         | Neal       | Papeiha                  |
| 7958705  | TEFANA         | Trécy      | Aute                     |
| P7576384 | TEMARIIAUMA    | Julien     | Rairamanui               |
| P7645928 | TETAUVIRA-MAMA | Gwendoline | Vaihere                  |
| P1145223 | TEVERO         | Tom        | Tereora                  |
| 6311562  | TUHOE          | Heimanu    | Sébastien                |
| 1547993  | URARII         | Terootae   | Jean Douglas             |